



Sonceboz, le 26 décembre 2006

Responsable des classements

Alain Marti

Fin du Pertuis 8a

2605 Sonceboz

☎ 032 489 19 91

E-mail: shivan@bluewin.ch

Adjoint

Vendé Cédric

☎ 079 431 22 81

E-mail: vende@net2000.ch

A TOUS LES CLUBS DE L'ANJTT

Concerne : Modifications du classement des joueurs à mi-saison

Chers(es) amis(es) du tennis de table,

Vous recevez en annexe la proposition de modification des classements pour la mi-saison 2006-2007, elle concerne 46 joueurs et joueuses. Tous les résultats jusqu'au 20 décembre ont été pris en compte.

L'informatique a traité les 450 licenciés-ées de notre association. Nous avons nous-mêmes examiné manuellement une partie des joueurs.

A titre de rappel, pour les catégories Elite / O40 / O50, il faut que le nouveau classement calculé soit de +2 au minimum et qu'à ce nouveau classement la différences victoires / défaites soit égale ou plus grande que 0 pour pouvoir prétendre à un changement de classement en cours de saison.

Vu le grand engouement au niveau jeunesse (U13 – U18) dans notre association et le nombre croissant de participants au tournoi de classement jeunesse, nous avons à nouveau adapté un grand nombre de jeunes. Cela devrait aussi leur donner une certaine motivation à persévérer dans notre sport favori.

Le nombre de données à traiter étant élevé, il se peut que nous ayons malheureusement oublié un ou une joueuse. Si vous avez donc une proposition à nous faire, nous vous prions de bien le faire ***par écrit uniquement et motivée (shivan@bluewin.ch) dans un délai de 14 jours*** après cette publication.

Les nouveaux classements entrent en vigueur le 1er janvier 2007, les présidents en informent leur(s) joueur(s)/ joueuse(s). Les joueurs dont le classement a été modifié en cours de saison peuvent continuer à remplacer dans les équipes où ils ont déjà remplacé. Le classement du joueur changé en milieu de saison n'est pas modifié en fin de saison, sauf s'il change en positif.

Avec nos meilleures salutations et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2007.

A. Marti / C. Vendé

Annexe : liste des modifications